

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 21 novembre 2005

| Nombre de membres | | |
|--|-------------|---|
| Afférents Au conseil communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42 | 42 | 35 |

Date de convocation
15 novembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Pouget, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe – M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – M. C. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée.- M. DURAND Augustin - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. CADILHAC Jean François - Mme FOURNEL Michèle - M. ANDRIEUX Jacques – M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents : - M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. Jean François RUIZ

M. Jean François CADILHAC donne pouvoir à M. Manuel DIAZ
Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. Jacques ANDRIEUX donne pouvoir à M. Jean Paul BELLOC
M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU
M. André SIDERIS est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

103-2005

**Itinéraire de découverte « entre vignes et garrigues » -
Aménagement d'une aire d'arrêt à Lagamas – convention
d'entretien du domaine public départemental**

Monsieur J.M. Jover, rapporteur, explique que la communauté de communes a décidé de réaliser une aire d'arrêt sur l'itinéraire de découverte de l'A750 « entre vignes et garrigues », sur la commune de Lagamas, à hauteur du carrefour entre la RD9 et la RD9E1C.

Monsieur J.M. Jover précise que cet aménagement a été autorisé par le Département de l'Hérault, gestionnaire des routes départementales, qui nous propose aujourd'hui d'établir une convention d'entretien du domaine public départemental correspondant à cet aménagement.

Monsieur J.M. Jover ajoute que cette convention prévoit que la communauté de communes assurera l'entretien de cet espace créé, à savoir :

- les plantations et espaces verts sur trottoirs, îlots et accotements
- les trottoirs et parkings latéraux, îlots centraux
- les pavés et autres matériaux des bandes structurantes
- la signalisation verticale directionnelle pour ce qui concerne les mentions autres que départementales y compris les supports.

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le contenu de cette convention
- d'autoriser le Président à signer cette convention d'entretien du domaine public départemental

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET